

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS  
SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

**Présents : (34)**

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)  
BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)  
BOULANCOURT : Monsieur Éric JAIRE (1)  
BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)  
BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)  
CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)  
FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)  
GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)  
GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN (1)  
GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)  
LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)  
MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)  
NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)  
NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Valérie LACROUTE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (10)  
RUMONT : Monsieur Jean-Martial BERTRAND *représentant Monsieur Patrick PRUD'HOMME* (1)  
SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Jean-Luc MATEO SANS, Madame Arlette PATRON, Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET, Monsieur Daniel ROUSSEAU (7)  
VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

**Pouvoirs : (8)**

Monsieur Didier CHASSAIN donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET  
Monsieur Christian PEUTOT donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER  
Monsieur Pascal CADIER donne pouvoir à Monsieur Jean LUCAN  
Madame Laurence BLAUDEAU donne pouvoir à Monsieur Daniel HELFRICH  
Monsieur Christian BRUNET donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE  
Madame Nacira LATRECHE donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND  
Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAUME  
Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

**Absents et excusés : (6)**

Messieurs Benoît OUDIN, Volkan ALGUL, Jean-Marc CHAMPNIERS, Bernard COZIC, Alain POURSIN, et Jean-Pierre GERBIER.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Laurence FARAO désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion publique du 12 avril 2018.

### **2. SIARCE – Modification des statuts**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les modifications des statuts, proposés et votés par le Comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 12 avril 2018, concernant le GEMAPI, la sécabilité de la compétence réseaux secs et l'introduction de la possibilité de déployer des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autre part de préciser les actions à mener en matière de productions d'énergie renouvelable et de récupération à partir des infrastructures de réseaux et des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et le long de la rivière Essonne.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Mesdames les Préfètes de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que Monsieur le Préfet du Loiret afin que soient constatées, par arrêté inter préfectoral, les modifications statutaires précitées.

### **3. SIARCE – Désignation d'un délégué suppléant de la commune de Nanteau-sur-Essonne**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Claude CAILLOU en tant que délégué suppléant de la commune de Nanteau-sur-Essonne au SIARCE

### **4. SIARCE – Retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) pour la compétence distribution de l'eau potable**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la Distribution de l'eau potable,

**DEMANDE** à Mesdames les Préfètes de l'Essonne et de Seine-et-Marne et Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir acter du retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE pour la seule compétence Distribution de l'eau potable par la prise d'un arrêté inter préfectoral.

### **5. SIARCE- Adhésion de la Ferté-Alais**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de La Ferté-Alais au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Mesdames les Préfètes de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que le Préfet du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **6. SIARCE- Adhésion de Marolles-en-Hurepoix**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande d'adhésion de la commune de Marolles-en-Hurepoix au SIARCE au titre des compétences Gaz et Electricité.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Mesdames les Préfètes de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que le Préfet du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

### **7. Création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur l'unité hydrographique IF5 (Bassin hydrographique « Essonne – Juine et Ecole »)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le principe de la création d'un EPAGE sur le bassin de l'unité hydrographique « Essonne-Juine-Ecole », dite unité IF5 du SDAGE, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DEMANDE** la participation de toutes les parties concernées, Etat, collectivités, syndicats de rivière, à l'élaboration du projet.

**DEMANDE** la poursuite de l'étude de gouvernance de la GEMAPI dans sa phase 3, permettant d'établir un projet de statuts précisant :

1. Composition et compétences de l'EPAGE
2. Administration et fonctionnement
3. Dispositions financières et comptables

**CONFIE** à la commission de préfiguration de l'EPAGE, associant les EPCI et les acteurs concernés, la mise en œuvre concertée du processus de création, et au SIARCE l'animation de ladite commission dans la continuité du travail engagé.

**AUTORISE** le président à communiquer à l'ensemble des autorités compétentes de l'Etat et des collectivités concernées et parties prenantes la position exprimée par la présente délibération du conseil communautaire.

### 8. Création de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant du Loing

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la création de l'EPAGE du bassin versant du Loing au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**TRANSFERE** à l'EPAGE du bassin versant du Loing la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**APPROUVE** le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant du Loing.

### 9. SMEP Nemours-Gâtinais – Modification des statuts

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SE PRONONCE** favorablement sur la modification statutaire (article 5) du SMEP Nemours-Gâtinais.

### 10. Approbation du Règlement intérieur des Aires d'accueil des Gens du Voyage et des Tarifs

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** comme suit les tarifs applicables aux Aires d'accueil des Gens du voyage de Nemours et de Saint-Pierre-lès-Nemours :

	TARIFS
<b>DROIT DE PLACE</b>	4,25 € par emplacement par jour
<b>ELECTRICITE</b>	0,18 €/Kwh
<b>EAU</b>	4,70 €/m <sup>3</sup>
<b>CAUTION</b>	150 € (payable en espèces)

**APPROUVE** le règlement intérieur applicable pour chaque aire.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### 11. Accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la CCPN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nemours ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

### 12. Avenant au Contrat de ruralité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'éteindre les actions « Label-vélo », « Développer des liaisons douces » et « Parc relais co-voiturage » de la candidature initiale, s'inscrivant toutes dans l'axe Mobilité du dossier initial,

**DECIDE** de remplacer ces actions par celle relative au « Développement du numérique » et au « Développement de l'offre Complexe sportif ».

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière 2018 du Contrat de ruralité.

**13. Autorisation de signature de la convention financière 2018 du Contrat de ruralité – Modification des opérations retenues**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'éteindre les actions suivantes : Label Vélo, Développement des liaisons douces et Parc relais co-voiturage de la convention financière 2018,

**DECIDE** de remplacer ces actions par celle relative au Développement du numérique,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière 2018 du Contrat de ruralité.

**14. Mission Locale de la Seine et du Loing – Convention d'objectifs 2018**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs.

**DIT QUE** le montant de la subvention affectée que la Communauté de communes du Pays de Nemours s'engage à verser à l'Association est estimé à 80 147,30€, et que les crédits sont ouverts au Budget.

**15. ZAE Secteur C – Additif aux délibérations n°2018-33 et 2018-34 du 12 avril 2018**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de cet additif aux délibérations n°2018-33 et n°2018-34 du 12 avril 2018, en précisant que les cessions se font au vu des avis des domaines en date du 27 mars 2018.

**16. Compte de gestion 2017 – Ru du Bignon**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du Ru du Bignon pour l'exercice 2017 dressé par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 du Ru du Bignon dressé par la comptable,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte de gestion du Ru du Bignon,

**17. Compte administratif 2017 – Ru du Bignon**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte administratif 2017 dressé par l'ordonnateur, il concorde en tout point avec le Compte de gestion du comptable.

**18. Décision modificative n°1**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 comme expliqué ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R – 1068 Excédents de Fonctionnement			21,60 €	
D – 2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations		35 228,40 €		
D – 21318 Autres bâtiments publics	560 250,00 €			
D – 2313 Constructions		500 000,00 €		
D – 2315 installations, matériel et outillage techniques		25 000,00 €		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>560 250,00€</b>	<b>560 228,40€</b>	<b>21,60€</b>	
<b>Variation Section d'Investissement</b>	<b>-21,60 €</b>		<b>- 21,60 €</b>	

<b>VARIATION TOTALE</b>	<b>21,60€</b>	<b>21,60€</b>
-------------------------	---------------	---------------

### 19. Décision modificative n°1 – Budget annexe ZAE Secteur C

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 comme expliqué ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D – 71355 Variation des stocks annulation saisie initiale		1 265 501,90		
R – 71355 Variation des stocks saisie finale				20 000,00
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 265 501,90 €</b>		<b>20 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D – 3555 Variation des stocks saisie finale		20 000,00		
R – 3555 Variation des stocks annulation saisie initiale				1 265 501,90
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>20 000,00 €</b>		<b>1 265 501,90 €</b>

<b>VARIATION TOTALE</b>	<b>+1 285 501,90 €</b>	<b>+1 285 501,90 €</b>
-------------------------	------------------------	------------------------

### 20. Garantie d'emprunt – Contrat de prêt de l'OPH Val de Loing Habitat – Opération d'acquisition en VEFA de 13 logements à Darvault – Avis de principe

*Madame Laurence BLAUDEAU et Messieurs Claude JAMET, Philippe ROUX, Daniel VILLAUME et Volkan ALGUL, représentants à l'OPH Val du Loing Habitat, ne prennent pas part au vote.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** son accord de principe sur cette garantie d'emprunt et permet ainsi à l'OPH Val de Loing Habitat de finaliser sa demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



## 21. Fixation de la durée d'amortissement – Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire – Modification d'une durée

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la nouvelle durée d'amortissements des biens telle que présentée dans le tableau ci-dessous,

Type de Bien	Préconisé par M.14	Choix CCPN 2010	Proposition modification de durée
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	15 ans	30 ans

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ce dispositif comptable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## 22. Rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Communauté de communes du Pays de Nemours.

## 23. Modification des statuts de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des statuts proposée ci-dessous,

- ✓ Article V : Compétences supplémentaires : Actions relatives à la rivière le Loing :
  - Deux points de cette compétence, à savoir « la défense contre les inondations » et « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » sont déjà inclus dans la compétence obligatoire GEMAPI mentionnée aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement. Ces points doivent donc être retirés des statuts car ils constituent un doublon avec GEMAPI.
- ✓ Article VI : il est nécessaire d'ajouter à la phrase « le Conseil communautaire élit en son sein, au scrutin secret, après chaque renouvellement général des Conseils municipaux... la motion « **et à chaque fois que le mandat du Président prend fin...** ».

Il convient de supprimer dans cette délibération n°2017-46 du 21 septembre 2017, dans sa partie « détermination de l'intérêt communautaire » celles relatives au Développement économique et au Tourisme qui ne sont pas soumises à la définition d'un intérêt communautaire.

## 24. Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

## 25. SMETOM – Représentation de la commune de Villiers-sous-Grez au Syndicat mixte

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** M. Philippe BEAUDOIN en tant que délégué suppléant au SMETOM.

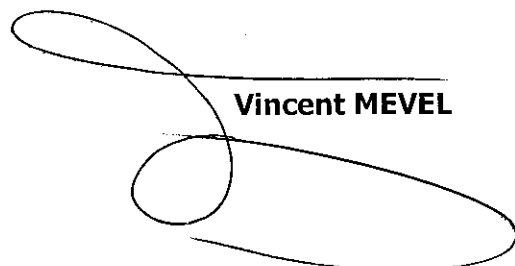
Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 20h30.

**Le Secrétaire de séance,**



**Laurence FARAO**

**Le Président,**



**Vincent MEVEL**